

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°02/2023 de la séance du

Lundi 08 mai 2023 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : Mme Valérie Passera

Présents : 28 membres

Excusés : 8 membres

Mmes/MM : H. Castioni, J.-M. Emery, L. Mareda, S. Montano, A. Ramser, P.-Y. Sauvageat, S. Thelin, F. Vouardoux

Absent : 0 membre

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 MAI 2023 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Courrier sur les installations 5G
 - b) Manifestations ProVeytaux ; Marché aux fleurs (13 mai) ; Apéro du Marché (27 mai)
5. Communications de la Municipalité
 - a) CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2022 (communication No 01/2023)
 - b) Commission prévention Riviera – Rapport d'activités 2022 (communication No 02/2023)
6. Motions, postulats et interpellations
 - a) Réponse à la motion du 2 mai 2022 de M. J.-M. Emery intitulée « Pour l'étude d'aménagement d'un ECO point sur la parcelle de l'ancien hangar à bois et place de lavage »
7. Préavis de la Municipalité
 - a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis No 02/2023)
 - b) Relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis No 03/2023)
 - c) Relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis No 04/2023)

- d) Relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis No 05/2023)
- 8. Rapports des commissions
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 74'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et de l'éclairage public au chemin du Scex (préavis No 01/2023)
- 9. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs. Elle excuse l'absence de la secrétaire municipale adjointe.

1. APPEL

Mme la Présidente, V. Passera, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a une adjonction ou modification à y-apporter. Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie le secrétaire du Conseil pour ce travail.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sauf deux abstentions.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Courrier sur les installations 5G

Mme la Présidente, V. Passera, informe que le Bureau a reçu une lettre intitulée « *Les questionnements sur la garantie légale dans l'exécution des nouvelles installations mobiles* »

adaptatives 5G ». Elle indique qu'une annexe accompagne la lettre et que les conseillers pourront consulter ces documents à la fin de la séance auprès d'elle-même.

Mme V. Schweizer Ronnerström demande si un exemplaire sera distribué aux conseillers.

Mme la Présidente, V. Passera, répond qu'un seul exemplaire est disponible et rappelle qu'il pourra être consulté en fin de séance.

Mme la Syndique, C. Chevalley, précise qu'une copie peut être fournie pour les conseillers/conseillères qui le demandent.

b) Manifestations ProVeytaux ; Marché aux fleurs (13 mai) ; Apéro du Marché (27 mai)

Mme la Présidente, V. Passera, informe des dates des deux prochaines manifestations de ProVeytaux. La première, le marché aux fleurs, aura lieu le samedi 13 mai 2023, de 9h00 à 13h00, à la place du village. La deuxième, l'apéro du marché, aura lieu le samedi 27 mai 2023, de 10h00 à 13h00, à la place du village et sera organisée par la FSG Chillon.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'en début d'après-midi le samedi 22 avril 2023, un feu a détruit le toit du refuge de Champbabau. Les occupants ainsi que les voisins ont rapidement appelé les pompiers, qui sont intervenus rapidement accompagnés de la gendarmerie ainsi que du service ambulance. Le manque d'hydrante sur place a généré des allers retours des camions tonne-pompe afin de disposer de l'eau nécessaire à l'intervention. Elle indique que lors de son arrivée sur la place, le chef d'intervention lui a précisé que l'objectif était de sauver les parois latérales étant donné que le toit ne pouvait plus être sauvé. Elle remercie très sincèrement les femmes et hommes pompiers de leur professionnalisme et des compétences déployées lors de cet événement.

Elle précise que des travaux nécessaires à la remise en état du refuge seront faits. Elle indique que l'ECA est passée la semaine après le sinistre et informe que l'entier des travaux de nettoyage, de sécurisation et de reconstruction sera pris en charge par l'établissement cantonal.

Elle indique que la Municipalité doit encore déterminer la part des travaux qui pourra être prise en charge par l'équipe forestière de la Commune dont le programme annuel est déjà bien chargé. Elle dit qu'il est évident qu'une touche de cette équipe sera réalisée sur cet objet pour lequel la population de Veytaux ainsi que ses autorités montrent un grand attachement.

Elle précise que la commune de Veytaux devra avancer les frais et qu'ils seront pris en charge par l'établissement cantonal à la fin du chantier.

Elle informe également que, dans la journée du 5 avril 2023, le citoyen Paul du Marchie a fêté ses 100 ans.

- a) **CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2022 (communication No 01/2023)**
- b) **Commission prévention Riviera – Rapport d'activités 2022 (communication No 02/2023)**

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

- a) **Réponse à la motion du 2 mai 2022 de M. J.-M. Emery intitulée « Pour l'étude d'aménagement d'un ECO point sur la parcelle de l'ancien hangar à bois et place de lavage »**

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion et lit la réponse de M. Emery :

« Je prends note au vu de la réponse de l'OFROU du 25 mai 2022 que l'étude reste ouverte et demande à la Municipalité de poursuivre cette étude et de relancer la Commune de Montreux ainsi que l'OFROU pour que des réponses concrètes soient transmises dans les meilleurs délais.

Je lis également que la question relevant des trois places de recharges pour véhicules électriques n'est également pas tranchée. Notant qu'aucune borne de recharge n'est disponible sur notre commune, je relève que ce point est très important à traiter rapidement.

Je demande à la Municipalité de traiter cette proposition, avec diligence, ces aménagements relevant d'un intérêt communal non négligeable. »

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion.

M. G. Taroni est étonné de la réponse car cela fait une année que ce projet traîne avec l'OFROU ainsi que la commune de Montreux et que la Municipalité aurait prendre contact directement avec ces derniers au lieu de simplement les relancer.

M. A. Rey Lescure répond que les possibilités restent à discuter et qu'il relance la Commune de Montreux tous les trois mois en contactant directement le municipal concerné. Il indique que tout est stoppé au niveau de la comptabilité.

M. S. Thélin demande pourquoi la petite déchetterie existante ne pose actuellement pas de problème au contraire de ce projet.

M. A. Rey Lescure répond que l'OFROU a sûrement oublié ce détail.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- a) **Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis No 02/2023)**

Mme la Présidente, V. Passera, indique que la commission de gestion est chargée de l'étude de ce préavis. Elle est formée de Mme S.-G. Dinklage, M. S. Thélin, M. F. Abdulla, M. O. Gasser,

M. B. Grand, M. A. Di Perri Santo et M. M. Strebel. Elle indique qu'une séance est prévue le lundi 15 mai 2023 à 18h00 en la salle du Conseil communal.

b) Relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis No 03/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, indique que la commission de gestion est chargée de l'étude de ce préavis. La séance prévue est également prévue le lundi 15 mai 2023 en même temps que le préavis No 02/2023. Elle remercie ces conseillers et conseillères pour leur grande implication dans la Commune.

c) Relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis No 04/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, indique que les membres représentants de la Commune, dans cette commission intercommunale chargée de l'étude de ce préavis, se sont retrouvés le mercredi 4 mai à 18h30 à Blonay. Il s'agit de Mme N. Martino, M. M. Strebel et Mme S.-G. Dinklage en tant que suppléante. Elle les remercie pour leur disponibilité.

d) Relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis No 05/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, indique que la séance, de la commission intercommunale chargée de l'étude de ce préavis, a eu lieu le jeudi 27 avril 2023 à 18h30 à Corsier-sur-Vevey.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 74'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et de l'éclairage public au chemin du Scex (préavis No 01/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, passe la parole au municipal M. P. Andler.

M. P. Andler informe que la Municipalité a décidé de retirer le préavis. Il remercie le travail de la commission pour ses remarques pertinentes. La Municipalité soumettra un nouveau préavis plus complet, comme proposé par la commission.

Mme la Présidente, V. Passera, informe que le préavis n'est donc plus d'actualité.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion.

M. S. Thélin demande si la chèvre de la fontaine du village sera rénovée car il y a une fuite qui s'empire de jour en jour. Il demande s'il est également possible de laisser la fontaine couler cet été en prévision de la canicule et afin de permettre également d'animer la place du village.

M. P. Andler répond qu'aucune réparation n'est pour l'instant prévue. Il en prend note. Il indique que, concernant la fonctionnalité des fontaines, le SIGE décide quelle fontaine fonctionne. Il précise que cela dépend également du Canton ainsi que d'autres facteurs.

M. S. Thélin indique que si la fontaine a un débit trop élevé, il existe des solutions afin de le baisser.

Un conseiller informe qu'il y a un souci avec une barrière qui n'est pas attachée au parc à la Rue Bonivard.

La Municipalité en prend note.

M. S. Thélin indique que quand il pleut, une grande flaque d'eau assez profonde se crée devant le chantier qui se trouve devant l'entrée du Clos de Chillon. Il demande s'il est possible de demander à l'entreprise en charge du chantier de mettre du gravier afin de boucher le trou.

M. L. Sherif répond que la Municipalité avait déjà demandé à ce que le trou soit rempli. La Municipalité va relancer l'entreprise.

Mme la Présidente, V. Passera, rajoute qu'il faudrait avertir également l'entreprise de rouler moins vite avec leur véhicule.

M. A. Koschevnikov indique que personne n'est allé ramasser les poubelles sous l'autoroute et tout le monde continue à y déposer leurs déchets. Il demande pourquoi la voirie n'est pas passée vider les conteneurs.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il s'agit notamment du conteneur papier qui n'a pas été vidé.

M. A. Koschevnikov précise qu'il y avait des déchets jusqu'au milieu de la route.

M. S. Teklits indique qu'il avait contacté la commune vendredi matin pour les informer de ce problème.

M. A. Rey Lescure informe qu'il faudrait simplement appeler la brigade de propreté dans ce type de cas.

M. M. Strebel souhaiterait savoir si le marquage des trois places de parc vers la fontaine seront fait.

M. P. Andler indique qu'il y aura des travaux de réajustement et les lignes seront refaites une fois les travaux terminés.

M. J.-L. Puenzieux n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité à M. Teklits et trouve que ce dernier a rempli son devoir de conseiller communal. Il trouve que le minimum aurait

été de s'excuser, au lieu faire la leçon aux conseillers en leur indiquant de prendre contact avec la brigade de propreté. Il indique qu'il s'agit au Greffe de poursuivre cette démarche.

M. A. Rey Lescure est entièrement d'accord avec M. Puenzieux et qu'il voulait simplement rappeler qu'une brigade de propreté existe et qu'elle peut être contactée si besoin.

M. B. Grand trouve que les places de parc pour la crèche se trouvent sur une pente relativement importante et que les enfants devraient rentrer dans leur voiture depuis la porte côté route. Il souhaite rendre la Municipalité attentive à ce point de sécurité important.

M. A. Rey Lescure indique qu'il y a plusieurs places disponibles devant le greffe. Il indique que plusieurs personnes se parquent où elles veulent et que le but de ces places est de structurer la zone de dépose. Il rappelle que les places situées en pente sont loin d'être dangereuses, étant donné que la route est limitée à 30 km/heures. Ces places sont autorisées par le canton.

M. B. Grand indique qu'il y a un agent de proximité qui pourrait aider à communiquer aux personnes où elles peuvent ou non se parquer. Il précise qu'il suffit d'appuyer sur l'accélérateur de la voiture pour la faire démarrer et que cela pourrait être dangereux sur une pente.

M. G. Taroni appuie les remarques de M. Grand.

M. A. Rey Lescure indique que ces places de parc avaient déjà été proposée et acceptées par le Conseil. Il dit qu'effectivement cela serait à rediscuter.

M. A. Koschevnikov prend comme exemple sa petite fille à Chernex, où les parents ont reçu un document indiquant comment et où se parquer. Il précise qu'un agent de proximité faite des contrôles réguliers. Il pense que l'on pourrait faire la même chose qu'à Chernex.

Mme M. Blagojevic indique qu'il y a beaucoup de motos parkées le long du trottoir à l'avenue de Chillon. Elle demande s'il serait possible d'organiser des places de parc pour les motos. Il informe qu'il y a une terrasse, qui avait été acceptée suite au COVID pour le restaurant Les Monts bleus, qui est fermé depuis plus d'un an. Elle demande donc s'il est possible de remplacer cette terrasse par des places de parc pour les motos.

M. A. Rey Lescure demande si les motards se parquent sur les places des voitures.

Mme M. Blagojevic répond qu'ils se parquent sur le trottoir.

M. A. Rey Lescure qu'il faudrait prendre une des places de parc de voiture pour l'attribuer aux motos. La question de la terrasse est à discuter. Il précise que la place de livraison qui se trouve à côté est constamment occupée par une voir deux voitures.

M. P. Ruch demande ce qu'il en est des locations du bâtiment multigénérationnel.

M. L. Sherif dit que tous les appartements sont loués et utilisés.

M. S. Vizio demande par qui ces appartements sont loués.

M. L. Sherif indique qu'il y a au moins 3-4 personnes de Territet et Veytaux et au moins 5 personnes bénéficiant de prestations complémentaires.

Mme la Présidente, V. Passera, clôt la séance à 20h36.

Prochaines séances du Conseil

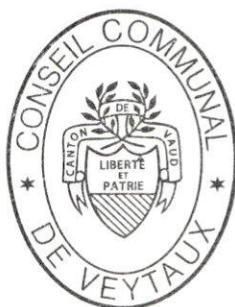
26 juin 2023, 11 septembre 2023,

30 octobre 2023 et 11 décembre 2023

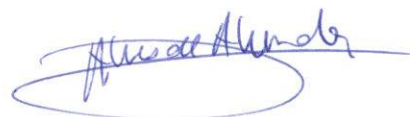
La Présidente



V. Passera



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 8 mai 2023